

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00775

Numéro SIREN : 839 824 430

Nom ou dénomination : 2 S NAOS

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013851

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2022

Désignation de l'entreprise		Société 2 S NAOS			Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		CLURIEUX			42110 STE FOY ST SULPICE			
Numéro SIRET *		8 3 9 8 2 4 4 3 0 0 0 0 2 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2				
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040		042		6 909 094		
Total I (5)		044		048		6 909 094		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072		074		424 225	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084		086		24 151		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II		096		098		448 376	
	Total général (I+II)		110		112		7 357 470	
						Exercice N-1		
						NET 2		
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1		
				NET 1		NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		6 927 979		6 927 979		
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		14 368				
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		48 881				
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136		55 361		287 360		
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142		7 046 590		7 215 339	
	Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DÉTTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		14		15		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		64 176		39 067		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169		22 578		22 374		
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176		310 880		61 457	
Total général (I + II + III)		180		7 357 470		7 276 797		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an		195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A (vis du Code Général des Impôts))		Désignation de l'entreprise <u>Société 2 S NAOS</u>						Néant		*						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le								
		L3	1	2	2	0	2	1	L3	1	2	2	0	2	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209							210							
	Production vendue { biens services * }	215							214							
		217							218							
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222							
	Production immobilisée *								224							
	Subventions d'exploitation reçues								226							
	Autres produits								230							
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)									232						
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234						
		Variation de stock (marchandises) *								236						
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)									238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *									240							
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)									242		30	688			47 898	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243							244							
Rémunérations du personnel *									250							
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252							
Dotations aux amortissements *									254							
Dotations aux provisions									256							
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259							262			40				
		260														
Total des charges d'exploitation (II)									264		30	728			47 898	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270		(30	728)			(47 898)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)								280		86	877			337 348	
	Produits exceptionnels (IV)								290							
	Charges financières (V)								294		788				2 090	
	Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347							300							
		348														
	Impôts sur les bénéfices * (VII)								306							
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)									310		55	361			287 360
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312		55	361	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318							
	Provisions non déductibles *								322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	558						330		558					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								251							
	(Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (Part de loyers dispensés de réintégration))								248							
									249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									999						
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime													997		
	Entreprise nouvelles (44. sexties)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138									342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
	Divan (44. quaterdecies)	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346							992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G														993	82 534
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									352					354	26 615	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356							
	Déficits antérieurs reportables : *1.93...6.8.8 dont imputés sur le résultat :														360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370					372	26 615	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadern

Désignation de l'entreprise : Société 2 S NAOS

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	6 909 094	482		484		486	6 909 094		6 909 094		
TOTAL		490	6 909 094	492		494		496	6 909 094		6 909 094		
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société 2 S NAOS

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	193 688
Déficits reportables		984	193 688
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	26 615
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	220 303

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 357 470.27 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégagant un bénéfice de 55 361.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Notre filiale SAS NAOS HOTEL GROUPE a souffert de la crise sanitaire mais, malgré cet environnement, a dégagé un résultat positif, que nous pouvons considérer comme satisfaisant.

Elle a pu décider la distribution de dividendes, mais son besoin de trésorerie a justifié que ces derniers ne nous aient pas été payés. Ils figurent donc en "produits à recevoir" à l'actif de notre bilan.

Nous n'avons ni investi, ni emprunté au cours de l'exercice.

Nous veillons à conserver une trésorerie positive.

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Nous n'avons pas d'évènement postérieur à signaler.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	6 909 094		
TOTAL	6 909 094		
TOTAL GENERAL	6 909 094		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			6 909 094	6 909 094
TOTAL			6 909 094	6 909 094
TOTAL GENERAL			6 909 094	6 909 094

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	424 225	424 225	
TOTAL	424 225	424 225	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	14	14		
Fournisseurs et comptes rattachés	64 176	64 176		
Groupe et associés	246 690	246 690		
TOTAL	310 880	310 880		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	6 872 919			6 872 919

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	424 225
Total	424 225

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14
Emprunts et dettes financières diverses	788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 625
Total	32 427

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- NAOS HOTEL GROUP COMPTES 12/19	15 630 040	26.24	346 344
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

Le 14/05/2022
DBA HOTELS PRESIDENT

2 S NAOS
Société par actions simplifiée au capital de 6 872 919 euros
Siège social : Clurieux, 42110 STE FOY ST SULPICE
839 824 430 RCS SAINT-ETIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 19 SEPTEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 55 361 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	55 361 euros
A la réserve légale	2 769 euros
Le solde, soit	52 592 euros
Affecté en totalité au compte « autres réserves » Qui s'élèverait ainsi à	101 473 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

80 359,37 euros

Dividendes éligibles à l'abattement de 40% : 36 026,40 euros

Dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 44 333,33 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

224 110,80 euros, soit 0,03 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 125 880,50 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 98 230,30 euros

Vote de l'Assemblée Générale Mixte du 19 Septembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société DBA HOTELS
M. Daniel BACHELLERIE

